



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2865

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : Requalification du chemin de l'Épinette - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2865**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Requalification du chemin de l'Épinette - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Fontaines Saint Martin - requalification du chemin de l'Épinette fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le chemin de l'Épinette est une voie rurale intercommunale entre Fontaines Saint Martin et Sathonay Village. Malgré son caractère rural (absence de trottoir, d'accotements non revêtus, d'ouvrage de gestion des eaux pluviales), elle se situe en agglomération. Chemin originellement agricole, il est à double sens, mais présente des sections étroites ne permettant pas aux véhicules de se croiser en toute sécurité, des sections sont en état dégradé et des intersections à risque.

Cette voie d'agglomération dessert des habitations individuelles et des infrastructures sportives de la Commune. Elle ne comporte pas de cheminement piétons sécurisé, ni modes doux.

II - Les objectifs et le projet

Le périmètre du projet comprend le chemin de l'Épinette sur Fontaines Saint Martin entre l'avenue Rigot Vitton et la route de la Combe soit environ 1 000 m linéaires et une surface approximative de 12 000 m².

L'objectif de ce projet est de sécuriser la circulation routière et piétonne sur cet axe.

Le projet prévoit :

- l'élargissement de la chaussée et la reprise d'intersections,
- la création d'une voie verte accueillant les vélos et les piétons,
- la création d'ouvrages de gestion d'eaux pluviales associés (noues, bassin).

Pour la requalification du chemin de l'Épinette des acquisitions foncières seront nécessaires.

III - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme

Dans un 1^{er} temps, pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (missions de conception, réalisation et d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), avec des missions complémentaires pour l'élaboration des dossiers réglementaires (l'étude d'impact liée à la loi sur l'eau et la déclaration d'utilité publique (DUP), etc.) et pour la concertation/information,
- une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS),
- des diagnostics (écologique, réseaux, etc.), des études techniques (levés topographiques, sondages, etc.), frais de communication à charge de la maîtrise d'ouvrage.

Et d'enclencher les démarches et les acquisitions foncières possibles.

Il est ainsi proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 471 400 € TTC correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre (avec l'OPC et missions complémentaires), aux frais de maîtrise d'ouvrage (CSPS, diagnostics et études techniques, communication, etc.) et aux frais des démarches et d'acquisition foncières.

IV - Calendrier prévisionnel

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- de mi 2018 à fin 2018 : études techniques complémentaires et consultation pour maîtrise d'œuvre, avec désignation de la maîtrise d'œuvre début 2019,
- 2019 : phase conception,
- 2020-2021 : procédures de DUP et réglementaires,
- fin 2021 - 2022 : phase travaux ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve : la mise en œuvre du projet de requalification du chemin de l'Épinette sur la Commune de Fontaines Saint Martin, par la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre, des études techniques ainsi que par l'engagement des démarches et acquisitions foncières pour un coût total prévisionnel de 471 400 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O5601 Fontaines Saint Martin - Requalification du chemin de l'Épinette, pour un montant de 471 400 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 38 000 € TTC en 2018,
- 170 000 € TTC en 2019,
- 57 700 € TTC en 2020,
- 107 200 € TTC en 2021,
- 88 500 € TTC en 2022,
- 10 000 € TTC en 2023.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.